

2 *Éditorial*
Un peu de prospective
Robert Cramer

2 **Assemblée générale 2016**
de Patrimoine suisse Genève



3 **Principes et limites de la notion de patrimoine. Une réflexion en cours**
Groupe de travail Patrimoine

5 **Le Corbusier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO**
Erica Deuber Ziegler

5 **Journées du patrimoine «Oasis des villes, oasis des champs»**
Babina Chaillot Calame
Claire Delaloye



6 **Les « Berges de Vessy », sur les rives de l'Arve, au cœur de la nature**
Marcellin Barthassat

6 **Actualités**

Une nouvelle ère pour le MAH : voir autrement, connaître, comprendre et entreprendre

La votation du 28 février 2016 ne pouvait rester sans suite de la part de Patrimoine suisse. Il fallait s'engager sur le chemin de la réconciliation avec la partie adverse, contribuer à remettre l'ouvrage sur le métier, pour aller rapidement vers un nouveau projet intégrant le respect de l'édifice (classement) et un vrai programme muséographique (contenu). Pour accomplir cette tâche, nourrir la réflexion, formuler les attentes, dialoguer avec les institutions, Patrimoine suisse a mis sur pied un « Groupe de travail MAH » (GT MAH).

Le dernier numéro d'Alerte l'avait préconisé : une définition précise du contenu doit précéder la reformulation du contenant. Nous sommes ravis d'apprendre que les autorités ont enfin rallié cette approche. De son côté, le conseiller administratif en charge de la culture, Sami Kanaan, a livré en juin 2016 quatre informations d'importance : l'ouverture du musée sera maintenue, des travaux d'urgence seront effectués dans le bâtiment, une commission d'experts internationaux sera chargée pendant deux ans de réfléchir à un projet muséographique, enfin il a articulé un calendrier qui prévoit un concours d'architecture et l'aboutissement d'un projet de construction en 2025.

Le GT MAH de Patrimoine suisse est formé d'historiens de l'art, d'architectes et d'urbanistes et dirigé par Daniel Rinaldi, architecte. Il a prévu un programme de visites de musées en Suisse et dans les pays voisins. Il soutient l'idée d'un colloque à l'automne sur les collections genevoises et le projet scientifique et culturel susceptible de servir au mieux leur présentation au public.

C'est dans une dynamique de débats similaires que sont entraînés aujourd'hui les musées suisses¹ (sauf Genève jusqu'à présent, malheureusement). Patrimoine suisse estime qu'il n'est pas nécessaire d'attendre deux ans pour établir un projet muséographique et une feuille de route pour le futur MAH. Comme nous l'avons formulé au cours de la campagne, en 2017 le contenu du MAH doit être revisité et le programme scientifique et culturel formulé clairement, pour qu'il soit possible d'élaborer en 2018 un programme muséographique et le cahier des charges d'un concours. Ainsi, en 2019, un projet d'architecture respectueux de ce patrimoine classé pourrait ouvrir la phase opérationnelle avec un nouveau projet de loi au Conseil municipal. Il n'est donc pas impossible d'imaginer le lancement d'un chantier entre 2020 et 2021.

Initiant le programme de visites de musées récemment agrandis, deux institutions majeures ont accueilli une délégation du GT MAH. Une attention particulière a été portée au rapport muséographique et à la cohérence entre l'ancien – qui dans les deux cas n'a pas été bouleversé – et le nouveau.

L'extension du Städel Museum de Francfort par Schneider+Schumacher

La récente extension du Städel Museum, à Francfort, est en réalité la cinquième que reçoit cette institution privée. Le premier bâtiment de 1878, typique des musées de cette période, se présente sous la forme d'un pavillon central flanqué de deux ailes latérales.

En 1921, une adjonction transforme le volume général en un « H ». Suite aux bombar-



L'extension souterraine du Städel Museum, à Francfort, avec son éclairage zénithal, installe dans le parc public, comme en écho aux œils-de-bœuf du bâtiment primitif, un jeu de hublots contemporain.

dements de la Deuxième Guerre mondiale, les ailes sont reconstruites dans les années 1960. Trente ans plus tard, l'architecte Gustav Peichl signe un nouveau bâtiment, perpendiculaire au premier côté jardin, au fond duquel s'élève l'annexe du Städelisches Kunstinstitut. Le jardin, un vaste quadrilatère, reste ouvert côté rue.

C'est sous ce jardin que le bureau d'architectes de Francfort dirigé par Till Schneider et Michael Schumacher, lauréat du concours en février 2008, propose de placer la nouvelle extension. Le Städel Museum se lance alors dans une campagne de récolte de fonds, puisque le projet total est budgété à 52 millions d'euros : 34 millions pour l'extension et 18 millions pour la rénovation des bâtiments anciens (y compris accueil, magasin, bibliothèque, bistrot et restaurant).

En février 2012, soit après deux ans et demi de travaux seulement, le nouveau Städel Museum est ouvert au public.

Cette remarquable extension est une démonstration de pertinence. Elle ajoute plus de 3000 mètres carrés de surface d'exposition, entièrement dévolue à l'art contemporain. L'affectation du parc public est maintenue, le lien entre le musée et le spectateur extérieur (ou le simple passant) étant renforcé par 195 coupoles d'éclairage zénithal qui éclairent le sous-sol. Ce fabuleux espace, modulable et flexible à souhait, tient structurellement avec seulement 12 piliers. La « bulle » au centre de l'extension, outre qu'elle offre un amusant effet bombé à l'extérieur, au milieu du jardin, donne un peu de hauteur (8 m) à

cette grande halle souterraine. Chacune des coupoles est équipée de LED réglables.

Entre l'ancien bâtiment et la nouvelle partie du Städel, un escalier monumental fait le lien, se démarquant tout en étant sobre, ce qui peut sembler paradoxal mais qui relève d'une belle prouesse architecturale. La croissance physique du Städel a accompagné l'accroissement matériel de ses collections, tout en suivant une logique muséographique cohérente et chronologique.

L'extension du Musée d'Unterlinden de Colmar par Herzog & de Meuron

À Colmar, dès 2000, la Société Schongauer² se penche sur la question d'un agrandissement du musée qui permette d'exposer ses importantes collections d'art moderne issues de donations diverses. Ce projet, concerté d'emblée avec la municipalité, se concrétise par une extension conçue par le cabinet d'architectes Herzog & de Meuron et, pour la restauration de l'ancien cloître, par le cabinet Richard Duplat. Après trois ans de travaux, le musée rouvre ses portes en décembre 2015, en ayant doublé sa surface totale. Les 19,5 millions d'euros engagés par la Ville de Colmar sur les quelque 47 millions exigés par les travaux du musée, son extension et la réfection de ses abords, comme le soutien significatif des mécènes du musée témoignent de l'importance de l'enjeu culturel que représente ce musée pour la ville et sa région.

Groupe de travail MAH
suite en page 2



Un peu de prospective

Quel paradoxe, apparemment en tous cas, pour une association de protection du patrimoine que de se livrer à un exercice de prospective. Tel est pourtant le fil directeur de cette publication qui rend compte de l'activité de deux de nos groupes de travail dont l'engagement doit être salué.

Tout d'abord, le groupe de travail sur les enjeux et les limites de la protection du patrimoine présente une démarche ambitieuse qu'il faut saluer. Ce groupe discute des principes sur lesquels sont fondées nos réflexions et actions. Il s'agit, au-delà des échanges que nous avons à chaque séance de comité et du bureau concernant nos interventions, de faire progresser une réflexion théorique.

Pour sa part, le groupe de travail Musée d'art et d'histoire, récemment insti-

tué, a entamé ses travaux avec beaucoup de célérité et d'enthousiasme. Le classement du MAH et de sa cour étant désormais acquis, il faut maintenant que les travaux de restauration commencent le plus rapidement possible. Les décisions prises par les autorités municipales vont dans ce sens, si ce n'est que les délais fixés sont d'évidence trop longs. À nous, par nos propositions, de favoriser une rénovation rapide et de qualité.

S'agissant de prospective, il faut encore se réjouir de l'idée du conseiller d'État Antonio Hodgers de créer un appartement témoin et visitable à l'immeuble Clarté!

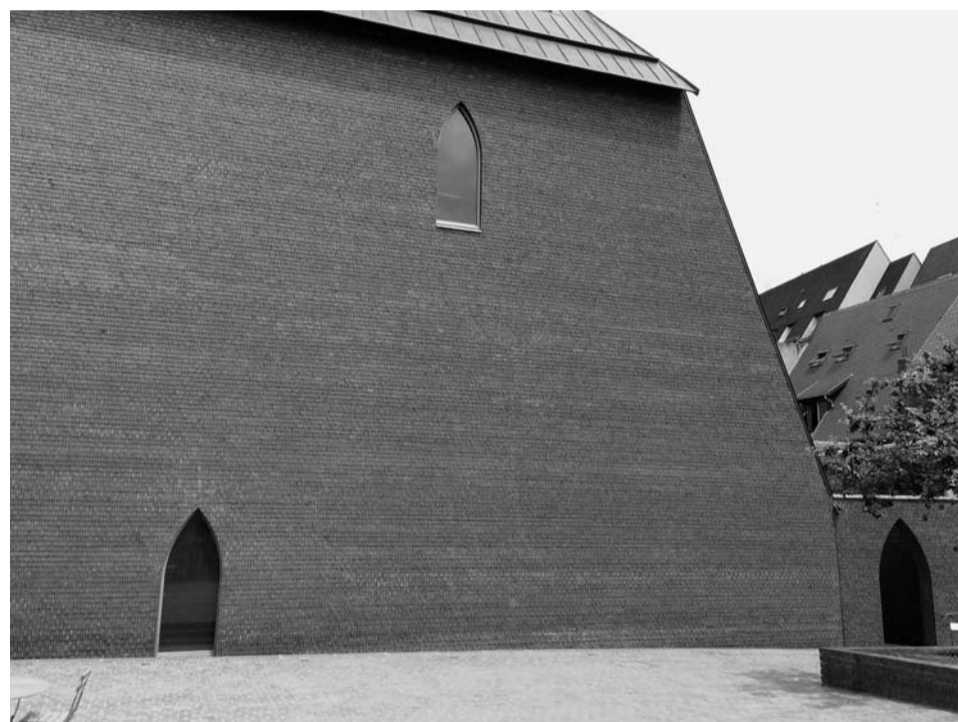
Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève



Cecilia Maurice de Silva

Unterlinden, une intégration réussie : à gauche, l'ancien couvent gothique, au fond, derrière le bâtiment de bains de 1906, l'Ackerhof, nouveau bâtiment d'Herzog & de Meuron.



Marcellin Barthassat

Unterlinden, l'Ackerhof.

Assemblée générale de Patrimoine suisse Genève le 4 juin 2016

En cette « Année du jardin 2016 – espaces de rencontres » les membres de Patrimoine suisse Genève se sont réunis dans le merveilleux cadre du Domaine de Penthes pour y tenir leur assemblée générale et pour rendre hommage à l'un des plus grands botanistes de son temps et illustre citoyen genevois : Augustin Pyramus de Candolle (1778-1841).

Le rapport d'activités présenté par notre président, ceux du trésorier et du vérificateur des comptes ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée. Cette dernière a aussi élu les membres du comité (voir la liste ci-contre) et reconduit le vérificateur des comptes. Le procès-verbal de l'assemblée est à disposition au secrétariat de PsGe.

L'assemblée a été suivie d'une conférence emmenée par Michel Damblant, botaniste-paysagiste et écrivain, passionné par Augustin Pyramus de Candolle. Il nous a présenté avec enthousiasme le riche parcours du botaniste genevois. Celui qui fut à l'origine du premier jardin botanique de Genève, à l'emplacement de l'actuel parc des Bastions, était un passionné de la classification des espèces et légua à la cité de Calvin un héritage unique : ses herbiers et un ouvrage titanesque (finalisé par son petit-fils) le *Propromus Systematis Naturalis Regni Vegetabilis* où sont décrites près de 60 000 espèces de plantes.

C'est aux Conservatoire et jardin botaniques (CJB) de la Ville de Genève que nous avons pu prendre conscience de l'ampleur et de la richesse infinie de ce travail. Sous la conduite passionnante et passionnée de M. Loizeau, directeur, et de ses collaborateurs, MM. Gautier et Boillat, nous avons découvert le travail immense de ces scientifiques et perçu une infime partie de l'herbier des CJB qui est l'un des plus importants au monde.

Comité 2016-2017

Marcellin Barthassat
Dominique Baud
Giorgio Bello
Quentin Beran
Christian Bischoff
Denis Blondel
Michel Brun
Isabelle Brunier
Babina Chaillot Calame
Lola Cholokian Lombard
Catherine Courtiau
Robert Cramer
Jean-François Empeyta
Christian Foehr
Emmanuel Foëx
Monika Grosman
Daniel Jacquet
Raymond Jourdan
Suzanne Kathari
Jean-Philippe Koch
Jean-Pierre Lewerer
Patrick Malek-Asghar
Paul Marti
Alain Maunoir
Cecilia Maurice
Pierre Monnoyeur
Didier Mottiez
Pauline Nerfin
Rolf Pfaendler
Evelyn Riedener
Lionel Spicher
Anne Stierlin
Bernard Zumthor

Membres élus par l'Assemblée générale du 4 juin 2016

Une nouvelle ère pour le MAH

suite de la première page

Ce premier agrandissement met harmonieusement en synergie différents contextes patrimoniaux et urbains : l'ancien musée aménagé dans un couvent gothique, l'espace public qui se développe autour d'un canal remis en valeur dans l'espace public, et une extension contemporaine, l'Ackerhof, adjacente au bâtiment des anciens bains de 1906 aujourd'hui reconvertis en espace événementiel intégré au parcours du Musée.

« La structure composite et hétérogène de la collection se redouble dans celle du bâtiment, assemblage d'entités architecturales d'époques et de styles très divers » (Herzog & de Meuron). L'art du Moyen Age, les œuvres de la Renaissance et de l'époque moderne, les collections d'arts appliqués anciens sont toujours exposés dans le couvent. Un grand couloir généreux passant sous le canal, accessible de part et d'autre par deux magnifiques escaliers tournants, nous mène vers les parties nouvelles où sont présentées, selon une muséographie chronologique, les œuvres d'art et d'arts appliqués des XIX^e et XX^e siècles, qui trouvent ainsi la place qui leur faisait défaut. L'Ackerhof, qui constitue le point d'orgue de l'ensemble, répond aux exigences muséographiques de notre époque. Sa partie sous toiture met généreusement en scène une exposition temporaire d'art contemporain.

L'intervention magistrale du bureau d'architectes Herzog & de Meuron, dans son enveloppe de brique à peine percée de trois baies en tiers point et coiffée d'une toiture à forte pente (allusions gothiques), est totalement respectueuse du patrimoine existant. Elle intègre parfaitement (et avec une grande modestie!) la remise au jour du canal autrefois enterré et la création d'un nouveau bâtiment, à l'échelle, au vocabulaire et à la

morphologie architecturale de la ville existante (gabarits, formes des toitures, matériaux, chromatique). Cette osmose est si fine (par exemple, hormis l'Ackerhof qui est ostensiblement en brique, toutes les formes anciennes et nouvelles sont enduites de chaux et de lait de chaux qui unifient l'ensemble), elle préserve si parfaitement l'âme du bâtiment, que l'intervention n'est identifiable que vue de très près. Il s'agit d'une réalisation tout à fait exemplaire.

Nous encourageons nos lecteurs à partir à la découverte de ces deux très belles réalisations, tout à fait enthousiasmantes, qui démontrent qu'une extension mesurée, bien réfléchie et respectueuse de l'existant, peut constituer une vraie valeur ajoutée pour une institution. Le public, qui accourt nombreux, ne s'y est pas trompé. Ces deux exemples nous ont confortés dans notre désir d'une relance rapide du projet genevois.

Groupe de travail MAH

¹ Voir www.kunstbulletin.ch

² Louis Hugot, archiviste-bibliothécaire de la ville de Colmar, fonde en 1846 un cercle d'érudits et d'amateurs chargés de constituer un cabinet d'estampes et une école de dessin. En 1847, ce cercle prend le nom de « Société de Martin Schongauer », et crée un musée à Colmar dans le bâtiment du couvent des dominicaines d'Unterlinden, laissé à l'abandon et menacé de destruction. L'institution est gérée et administrée par la Société Schongauer qui a pour mission de conserver, étudier, classer, et enrichir les collections d'œuvres réunies au Musée d'Unterlinden. Elle est responsable de la programmation et de l'organisation des expositions temporaires. Elle valide et finance les différentes actions du musée : acquisitions et donations, expositions, restaurations. Grâce à la Société Schongauer, le Musée d'Unterlinden a obtenu deux donations d'envergure, l'une du collectionneur Jean-Paul Person (Dubuffet, Chassac, De Staël...) et la seconde, de l'artiste franco-américain Joe Downing, de plus de 120 œuvres.



Principes et limites de la notion de patrimoine. Une réflexion en cours

Ces dernières années, la mise en œuvre de la loi sur les surélévations et le projet Nouvel pour le Musée d'art et d'histoire (MAH), pour ne citer que ces deux dossiers particulièrement spectaculaires, ont soulevé des questions auxquelles la section genevoise de Patrimoine suisse (PsGe) ne pouvait rester insensible. PsGe éprouve aujourd'hui le besoin de faire le point sur les enjeux de la conservation du patrimoine dans le temps présent et dans le contexte genevois. À cette fin, elle a constitué à la rentrée 2015 un groupe de réflexion pluridisciplinaire, réunissant architectes, urbanistes, juristes, historiens de l'art.

Quel sens revêt aujourd'hui pour nous le mot « patrimoine » ? À quelles valeurs et à quels principes répond le choix de conserver, de modifier ou de détruire un bâtiment ou un site ?

La notion de patrimoine, au sens moderne de patrimoine collectif, a une histoire. La question de la sauvegarde et les premières instructions publiques pour y parvenir remontent à la Révolution française. Non pas que l'on ne se soit pas préoccupé de sauvegarder des monuments avant cette période. L'exemple de la survie des églises romanes et des cathédrales gothiques est à cet égard éloquent, de même que la longue pérennité des villes et des bourgs anciens (Rome, Ravenne, Bruges, Pérouges, Colmar, Carcassonne, Lucques, etc.), en permanence entretenus ou transformés par retouches successives. Mais c'est bien à partir du XIX^e siècle que la nation entend se porter garante des œuvres attestant du génie des artistes, de la mémoire du pays et de ses grands hommes, de l'identité nationale.

Sous la Restauration, la reconstitution de monuments détruits pendant la Révolution, le développement du Musée des monuments français, puis, en 1840, le premier inventaire réalisé en France par Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques, et, d'une manière générale, l'engouement pour les monuments du passé ont nourri la sensibilité romantique et stimulé le tourisme des sites. En Europe, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'intérêt pour l'architecture du passé a donné un formidable élan aux courants historicistes, en particulier au *Gothic Revival* et aux styles vernaculaires.

La plupart des ensembles bâtis pour l'habitation, le commerce et l'artisanat, laissés sans protection, ont, eux, évolué au rythme des démolitions et des reconstructions, des rénovations et des assainissements urbains (Hausmann à Paris, etc.) sans épargner certains édifices sacrés (la basilique constantinienne de Saint-Pierre de Rome fut remplacée dès le XVI^e siècle par l'œuvre de Bramante, Michel-Ange et Le Bernin). Dans nombre de pays, aujourd'hui encore, cette mue est permanente.

Lois et textes normatifs

Les législations nationales de protection des monuments historiques, de la nature et des sites ont été mises en place au fil de la démocratisation des sociétés. Il a fallu plus d'un siècle pour que l'obligation légale et sociale de sauvegarder l'héritage du passé soit consacrée dans la Charte de Venise de 1964, adoptée par l'ICOMOS en 1965 : « Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité. » Les pressions émanant des associations de sauvegarde du patrimoine, de groupes de citoyens, l'intérêt des inventaires publics systématiques, les recherches de spécialistes, etc. ont généré l'évolution de la notion de patrimoine et l'adaptation progressive de textes normatifs produits par les organisations spécialisées (par exemple l'ICOMOS), mon-



Le château de Pierrefonds (début XV^e siècle), ruiné en 1617, laissé à l'abandon et reconstruit par Eugène Viollet-le-Duc de 1856 à 1885.



Neuschwanstein, construit entre 1869 et 1884 pour Louis II de Bavière sur les ruines de deux châteaux-forts médiévaux. Le roi avait visité Pierrefonds en 1867. Pour obtenir le palais de ses rêves, il fit dynamiter la montagne.

diales (l'UNESCO), intergouvernementales (par exemple le Conseil de l'Europe). Cette notion s'est étendue à des objets de plus en plus divers et continue de se particulariser en admettant le principe de spécificités locales et d'évolutions dans le temps. Selon la doctrine actuelle, chaque société redéfinit en permanence, « dans son contexte culturel », ce qui a valeur patrimoniale et mérite d'être sauvegardé (Charte ICOMOS de 2003).

Aujourd'hui, l'hétérogénéité des critères qui ont conduit à une multiplication des catégories patrimoniales saute aux yeux. Ainsi, lorsqu'on consulte la *Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO* : désormais, celle-ci s'apparente à un inventaire à la Prévert et trouve une de ses principales raisons d'être dans la promotion du tourisme.

Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse

Pour notre analyse des valeurs attribuées au patrimoine, les *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, édités en 2007 par la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH)¹, se sont révélés

précieux. Sous l'impulsion de Bernard Zumthor, longtemps membre, puis vice-président de la CFMH, le groupe en a fait le fil conducteur de sa réflexion, sans s'interdire de prendre une distance critique à l'encontre de certaines positions. En effet ces *Principes* fédéraux sont

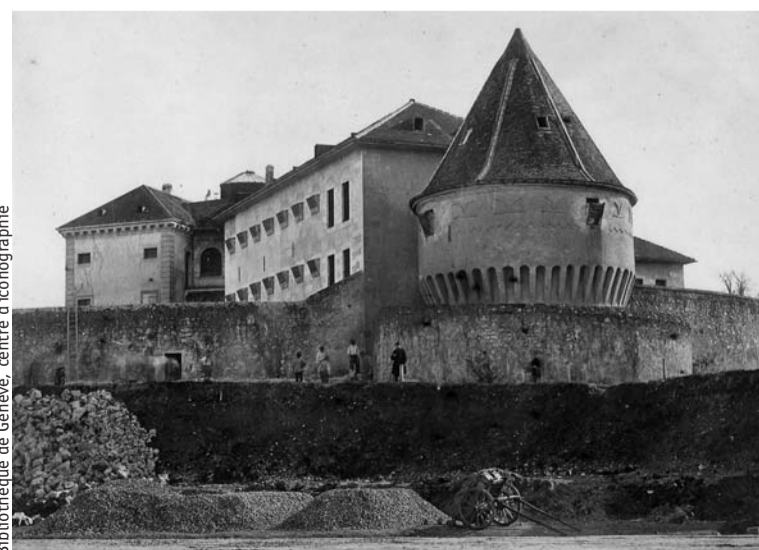
le produit d'un métissage historique, culturel et linguistique, à l'image de notre petit pays pluriculturel. Monuments et sites historiques (*Denkmal*), patrimoine culturel bâti (*Kultur-gut*), biens culturels (*beni culturali*), *architectural heritage*, les notions se recoupent, mais ne se recouvrent pas entièrement².

Ces *Principes* dégagent les valeurs sur lesquelles se fonde en Suisse la sauvegarde des objets patrimoniaux. Au-delà de la qualité intrinsèque du bâti et des sites, ils soulignent leur sens pour la mémoire individuelle et collective et établissent un lien entre mémoire et construction de l'avenir.

La mémoire occupe un espace central dans la conservation du patrimoine. C'est par elle que l'individu et la société organisent leur rapport au passé. Mais elle n'est pas l'unique facteur de mobilisation en faveur des biens culturels. Ceux-ci ont également une fonction de repère, d'organisation fonctionnelle et esthétique du territoire. L'objet patrimonial aide l'individu à s'orienter dans le monde, il induit des pratiques sociales qui se greffent sur des lieux. Le sentiment du beau s'impose avec force à ceux à qui il est donné de le percevoir.

L'affect joue un rôle non négligeable dans les débats sur la conservation des objets patrimoniaux. La virulence des débats autour de la cour du MAH en est l'exemple le plus récent, comme jadis, en 1864, l'émoi populaire suscité par la démolition de la Tour Maîtresse, qui posa un jalon fondateur dans la conservation du patrimoine à Genève. Il peut y avoir la tendresse inspirée par les quartiers et les maisons où l'on vit. Mais aussi la répulsion et l'effroi suscités par d'anciennes prisons, lieux de torture et d'exécution, et autres lieux de sinistre mémoire, la gravité et le recueillement inspirés par les monuments aux morts.

Le texte fédéral, dans sa sagesse, évite d'instrumentaliser le patrimoine pour en faire un outil de ralliement identitaire ou un ciment social. Il admet une indétermination qui rend envisageable, à l'avenir, d'autres usages, interprétations et ressentis et ne pose pas la question du moment à partir duquel un objet est prêt à entrer dans le patrimoine, alors que ce point fait débat. Les Journées du patrimoine 2015 en France, intitulées « Patrimoine du XXI^e siècle », repoussaient cette limite à... hier!³ Une villa due à l'architecte Rem Koolhaas a été classée à peine achevée (l'extension Nouvel du MAH a même failli être classée avant même d'exister!). Le groupe



Pendant que certains s'inventaient un passé, Genève faisait table rase du sien : malgré une pétition, la Tour Maîtresse (construction : frère Henri de Gissier, 1378) fut sacrifiée en 1864 au percement de la rue qui porte son nom.

Bibliothèque de Genève, centre d'icographie



considère pour autant qu'un recul d'une génération est nécessaire pour qu'une appréciation plus solide de l'intérêt de l'objet patrimonial puisse se dégager, au-delà de critères comme la notoriété de l'architecte.

Le groupe constate enfin que le canton de Genève est bien loti pour protéger le patrimoine, avec un arsenal juridique très développé (classement, inscription à l'inventaire, plan de site, loi sur les ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle, zones protégées, CMNS, etc.), et des cadastrations successives intervenues depuis la fin du XVII^e siècle qui permettent une connaissance fine du territoire.

La question de l'authenticité

«La matérialité du patrimoine doit être conservée dans son authenticité.» C'est un credo central de la conservation depuis la Charte de Venise: le maintien de l'intégrité et la réversibilité des interventions. Le groupe a souligné les difficultés d'interprétation que soulève ce point. Les *Principes* eux-mêmes statuent qu'«un objet du patrimoine doit être conservé avec les traces significatives de son ancienneté», en précisant que «les traces du temps, les incohérences, les détériorations et la patine... doivent être conservées».

Le fait de restituer à l'édifice l'aspect qu'il avait à un moment privilégié du passé n'est pas de la conservation, encore moins celui de reconstruire un objet détruit. La règle ne met pas à l'abri de certaines questions. Lorsque, pour des raisons de dégradation, une partie d'un objet doit être restaurée, quel état antérieur de l'objet prendre pour modèle, et au détriment de quel autre (le débat sur la toiture de Saint-Sernin de Toulouse)? La doctrine condamne la reconstruction à l'identique d'objets détruits. Cependant, la pratique fait fi des principes lorsque la collectivité attache une forte valeur identitaire au patrimoine disparu. En témoigne la reconstruction après incendie du pont couvert de Lucerne. Il n'est pas improbable que nous puissions un jour visiter Palmyre reconstruite, tout comme les Polonais ont, au lendemain de la guerre, reconstruit à l'identique, sur la foi des documents, Varsovie rasée; la municipalité de Munich a fait de même pour le centre ancien de la ville détruit à 90%. Dans les deux cas, ces lieux ont désormais acquis une valeur patrimoniale qu'on ne saurait leur dénier.

Les *Principes* notent que l'utilisation d'un objet est le meilleur garant de sa conservation à long terme. L'entretien régulier est sans doute la mesure de sauvegarde la moins coûteuse.

Démolitions et transformations

Les doctrines évoluent. Le patrimoine n'est plus considéré actuellement comme un ensemble statique et inaltérable. La Convention de Faro du Conseil de l'Europe (2005) parle d'un «patrimoine reflet et expression de valeurs en constante évolution». Tout en préservant le patrimoine d'atteintes propres à le dénaturer, il est capital de veiller à ce que l'effort de conservation n'aboutisse pas à une situation figée, à une mise sous cloche. Dans le contexte des politiques d'urbanisme, le maintien de la fréquentation des lieux joue le même rôle que l'utilisation pour les objets individuels (attention à ne pas vider la rade de Genève de son port!). À cette fin, les lieux conservés doivent favoriser le renouvellement des activités qui s'y implantent. Cela ne va pas sans danger. En effet, il est facile de tuer la vie: en témoignent les quartiers «tertiarisés», affectés par la disparition des commerces, des bistrottes et des cafés populaires d'autrefois ou par leur rénovation stérilisatrice (on aura une pensée, parmi d'autres, pour le Cristallina, le Radar, le Landolt, la Brasserie Internationale). Le groupe s'est ici penché sur l'article de Françoise Choay, «De la démolition»¹, qui fait le lien avec les enjeux de la mémoire. Elle met en garde contre un trop-plein de mémoire, qui, lui aussi, peut étouffer la vie. Sa position est sans doute la plus radicale que le groupe ait affrontée: elle plaide la cause d'une fidélité à l'histoire paradoxalement fondée sur le cycle de la démolition et de la refondation. Dans cette logique,



Place du Marché à Carouge. Cette image résume les efforts de protection de l'ensemble exceptionnel que constitue le Vieux Carouge. Les bâtiments appartenant au plan d'origine sont inscrits depuis 1950 dans un périmètre protégé. Mais c'est le plan de site adopté en 1982 qui empêche définitivement de construire des bâtiments excédant le gabarit général. À gauche, le cinéma Bio (Perrin & Fils, 1928) a été sauvé de la démolition par un mouvement populaire et son rachat par la Ville de Carouge.



Place des Grottes. Ce quartier central de Genève, promis à la démolition depuis de longues années, a fait l'objet dès 1975, d'un combat de l'APAG pour son sauvetage. Il est aujourd'hui en cours de réhabilitation et de restauration.



Les Bains des Pâquis. Construits en 1931-1932 en préfabriqué de béton, dans un style moderne minimaliste, par le service des travaux de la Ville de Genève (arch. Henry Roche, ing. Louis Archinard, entreprise Zschokke). Promis à une démolition-reconstruction, sous le prétexte d'une maladie du béton, ils furent sauvés en 1988 par un référendum de l'Association d'usagers des Bains des Pâquis (AUBP). Restauré en 1991-1995 grâce à un partenariat conclu entre l'AUBP, la Ville de Genève et les mandataires (Collectif d'architectes bbcm Marcellin Barthassat, Claude Butty, Gabriele Curonici et Jacques Menoud, ainsi que Jean-Pierre Cêtre, ingénieur), ce haut-lieu de délasserment est aujourd'hui géré par l'AUBP.

si la sauvegarde passe par le maintien en vie des monuments, il faut aussi accepter la possibilité de démolitions et de transformations. La valeur patrimoniale, selon Françoise Choay, n'est pas acquise à jamais, elle peut se perdre. Plus prudents, les *Principes* recommandent une approche conservatoire, précisément pour laisser ouvert l'avenir, pour autoriser des interprétations et des usages nouveaux. Démolir, c'est fermer des portes.

Les limites de la conservation

Dans la pratique, la conservation se heurte tous les jours à des limites. À Genève, le bilan de la sauvegarde est mitigé. Notre canton n'a jamais été pionnier en matière de conservation. La ville a connu, à l'époque où était promulguée la Charte de Venise, l'ère des démolitions, des dénaturations, des constructions et des reconstructions effrénées. Ces excès, au service d'intérêts économiques et financiers, ont été suivis dans les années 1980 par une période de gestion plus attentive au patrimoine, introduite par l'adoption de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites de 1976 venant relayer celle de 1920, qui se bornait à protéger «des édifices ou objets singuliers, à caractère monumental ou exceptionnel». La gestion socialiste du Département des travaux publics entre 1981 et 1993 y est pour beaucoup. Mais l'offensive la plus vive est venue des associations de quartiers et des historiens de l'art (sauvetage des Grottes, des Bains des Pâquis), et aussi d'associations comme PsGe (à l'époque, Société d'art public). Les sites ainsi préservés sont à présent plébiscités tant par les habitants que par les visiteurs.

Les limites de la conservation du patrimoine présentent deux visages. L'un est inhérent à l'exercice de la conservation lui-même, qui se détermine en fonction des valeurs dynamiques évoquées plus haut. L'autre est celui des situations de conflit avec des forces extérieures, que ce soit le puissant levier des intérêts privés, ou les ambitions de l'État en matière de construction et d'aménagement. Les milieux de la défense du patrimoine ont souvent le sentiment d'être des David affrontant des Goliath, et rarement avec le succès du premier. Les exemples sont légion, à tous les niveaux, depuis la disparition de quartiers entiers jusqu'aux transformations brutales de bâtiments individuels ou d'unités d'habitation. L'environnement réglementaire est un écueil spécifique, lorsqu'il impose des mesures d'accessibilité ou d'isolation thermique, des normes sanitaires ou de sécurité qui ont un impact sur la substance du bâti. Il y a enfin la demande du public, l'évolution des exigences en termes d'équipement et de confort (chauffage, cuisines, salles de bain, ascenseurs, etc.), les réaffectations à de nouveaux usages, l'évolution du goût...

La conservation dans la pratique est un exercice d'arbitrage permanent, de pesée des intérêts à respecter et des valeurs à préserver. Elle est un défi à la créativité dans la recherche de solutions satisfaisant à des exigences divergentes. À ce titre, elle est à l'image de la vie.

Groupe de travail Patrimoine

¹ *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, vdf Hochschulverlag SA, EPF Zurich, 2007.

² Les choix terminologiques adoptés dans les *Principes* donnent parfois du fil à retordre. Le terme omniprésent d'objet est un pis-aller qui a l'inconvénient de paraître clos sur lui-même, de ne pas inclure par exemple les abords et l'espace modelé par un objet architectural. Le terme de témoignage comporte quant à lui une connotation trop judiciaire; il eût été préférable de parler de traces.

³ Philippe Trétiack, «Le patrimoine à de l'avenir», dans *Le Monde*, 19.9.2015, cahier Culture et idées, pp. 1-4.

⁴ Françoise Choay, «De la démolition», dans *L'Architecture d'aujourd'hui* n° 386, novembre-décembre 2011, pp. 119-125.

Le Corbusier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Après les sites préhistoriques lacustres de Corsier-Port, Bellerive et Versoix-Bourg, figurant dans la liste des sites palafittes préhistoriques alpins, voici qu'un élément du patrimoine bâti genevois moderne vient prendre place dans le prestigieux catalogue de l'UNESCO. L'immeuble Clarté, longtemps appelé « maison de verre », réalisé par Le Corbusier et Pierre Jeanneret entre 1930 et 1932 (rue Saint-Laurent 2-4 à la Terrassière), fait en effet partie de la liste des 17 œuvres de Le Corbusier – sur les quelque 50 qui subsistent – adoubée en juillet 2016. Nos autorités politiques sont enthousiastes, elles songent au bénéfice culturel et touristique à tirer de l'événement. Antonio Hodgers déclare à la *Tribune de Genève* du 18 juillet: « Ce bâtiment doit pouvoir être visité par le public, au moins en partie. On pourrait imaginer un appartement témoin et un accueil des visiteurs ».

Commande du ferronnier Edmond Wanner, qui cherchait à promouvoir la standardisation dans la construction, Clarté symbolise l'avènement de la modernité architecturale à Genève. Il réalise les fameux cinq points de Le Corbusier: structure ponctuelle (pilotis), plan et façade libre (indépendants de la structure), fenêtres en bandeaux (pans de verre) et toit-terrasse. L'architecte y expérimente pour la première fois le duplex dans un immeuble locatif et une variété de logements allant du studio au huit pièces. Wanner a fourni les éléments à assembler sur place; l'ingénieur Robert Maillard a conçu la structure faite de piliers métalliques soudés à l'arc.

Un sauvetage in extremis

Dans les années 1970, l'immeuble, mal entretenu, a failli être rasé pour des raisons spéculatives. C'est alors, en 1975, que les architectes Pascal Häusermann et Bruno Camoletti l'acquièrent pour le restaurer et entretiennent également les immeubles à proximité pour la préservation du site environnant. Les historiens de l'art s'engagent. Maurice Besset, qui fut l'exécuteur testamentaire de Le Corbusier, y emménage et mène la lutte. Jacqueline Jeanneret, la fille de Pierre Jeanneret, y habite depuis toujours et mobilise qui elle peut. Paradoxalement, le combat pour la conservation de l'immeuble-phare de la modernité s'entremêle à celui mené pour la protection du vieux faubourg de la Terrassière. Avec succès. Clarté est sauvé de la démolition en même temps que le quartier. Sous la houlette de Christian Grobet, chef du Département des travaux publics, l'immeuble est classé monument historique le 12 novembre 1986. Mais comment garantir que les appartements, proposés à la vente en PPE, conservent leurs caractéristiques d'origine?

Suivent dix-sept ans d'incertitudes, de difficultés financières et de batailles.



L'immeuble Clarté, au moment de son achèvement en 1932.

Un chantier exemplaire

Enfin, en 2003, le conseiller d'État Laurent Moutinot, à la tête du DCTI, invite le conservateur cantonal des monuments Bernard Zumthor à prendre toutes les mesures utiles pour que les travaux d'entretien nécessaires soient effectués par les propriétaires pour la bonne conservation de l'immeuble. Une préparation minutieuse s'engage alors sous la responsabilité du conservateur: étude historique (Catherine Courtiau¹); sondages; relevé/inventaire détaillé, assorti d'un cahier des charges de maintenance, jusqu'aux modes de mise en œuvre et au choix des couleurs, destiné à orienter les propriétaires souhaitant entreprendre des travaux dans leur appar-

tement (Laurent Chenu²); première étude de restauration de l'enveloppe réalisée sur mandat de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, à laquelle est échu le bien; réunion du financement (CHF 14 200 000 répartis comme suit: 11 443 800 des copropriétaires de l'immeuble Clarté et de la Fondation de valorisation, 1 556 200 de l'État de Genève et 1 200 000 de la Confédération), choix d'architectes et de corps de métier compétents; engagement des conservateurs successifs des monuments (Bernard Zumthor et Sabine Nemeč-Piguet) et de la CMNS, comme celui des associations de sauvegarde du patrimoine; enfin organisation d'un colloque de l'ICOMOS³.

Les façades et les espaces communs sont restaurés entre 2007 et 2009 sous la responsabilité de l'architecte Jacques-Louis de Chambrier, qui réalise aussi la restauration de plusieurs appartements en se conformant expressément au cahier de charges⁴.

En 2004, il est proposé à l'UNESCO d'inscrire Clarté sur la liste du patrimoine mondial avec une série d'autres constructions de Le Corbusier.

Visiter Clarté

Dans son *Rapport de législature Genève 2006-2010*, la CMNS regrettait « qu'en dépit de plusieurs préavis favorables, l'État n'ait pas cherché à acquérir un appartement-pilote pour le tenir, d'une manière ou d'une autre, à la disposition des visiteurs »⁵. S'agissant d'un monument classé, il lui suffisait d'exercer son droit de préemption en cas de vente d'un appartement. Je me souviens avec précision qu'à chacune des mises en vente, la CMNS a émis un préavis favorable à l'exercice du droit de préemption de l'État. En vain!

Consacré par l'UNESCO, nos magistrats auraient-ils enfin saisi l'intérêt de l'objet? Acquérir, évidemment désormais au prix fort, un appartement qui puisse être ouvert et présenté au public, c'est ce que préconise Antonio Hodgers. Nous espérons qu'il sera entendu.

Erica Deuber Ziegler

¹ Rapport historique. *Structure de l'immeuble Clarté*, novembre 2006, mandat DCTI/DPS.

² Relevés intérieurs plans 1^{er} à 9^e étages. *Cahier d'inventaire*, mars 2006, mandat DCTI/DPS.

³ « L'immeuble Clarté de Le Corbusier. Mise en valeur du patrimoine bâti. Chercher et trouver des solutions », colloque du 2-3 novembre 2007, Genève, Musée d'art et d'histoire.

⁴ Pour les détails de la restauration, voir le dossier de presse de 2007, disponible sur le site internet de l'État de Genève: www.ge.ch/dcti/presse/2007-08-24_conf.pdf

⁵ Rédaction Erica Deuber Ziegler, Cecilia Maurice de Silva, État de Genève, septembre 2007.

SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016, JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

« Oasis des villes, oasis des champs »



La Promenade des Bastions vers 1900.

Les Journées européennes du patrimoine 2016 s'associent à la campagne nationale « l'année du jardin 2016 – espaces de rencontres » pour révéler au public un aspect étonnamment riche du patrimoine culturel suisse: des aménagements urbains de qualité dans des villes en constante croissance et la revalorisation de nos paysages.

On ne peut désormais plus imaginer nos villes sans espaces verts, nos quartiers sans aires de jeux, nos dimanches sans une balade dans un parc fleuri ou arborisé, le long d'un cours d'eau aux rives réaménagées ou en sillonnant un bois.

Si de nombreux aménagements résultent de projets contemporains, ils reposent souvent sur des éléments historiques préexistants: ainsi jardins, parcs, places, terrasses, cours intérieures, rives du lac ou de cours d'eau... sont autant de traces de l'histoire et de la topographie de nos villes et de nos campagnes qui contribuent aujourd'hui encore largement à notre qualité de vie.

En parallèle, la planification environnementale œuvre à la maîtrise du mitage du paysage, ainsi qu'à la connaissance et à la sauvegarde de la nature. Des paysages modelés par la culture aux travaux de renaturation des cours d'eau, de la préservation des corridors biologiques à l'introduction de la biodiversité en ville, les interactions entre nature et culture sont de plus en plus nombreuses et constituent de véritables oasis où se ressourcer.

Des places du centre-ville aux parcs et jardins publics ou privés, des rives du lac à celles de l'Aire, des richesses végétales et florales de l'Allondon à celles de l'Extrême-Orient, des jeux de pistes et de découvertes aux visites expertes et aux conférences, les Journées européennes du patrimoine à Genève vous dévoilent les 10 et 11 septembre une palette d'oasis près de chez vous!

Babina Chaillot Calame, Claire Delaloye

Information: www.ge.ch/patrimoine/jep
Programme disponible à l'Espace Ville de Genève, pont de la Machine.



Les « Berges de Vessy », sur les rives de l'Arve, au cœur de la nature

Samedi 1^{er} octobre 2016, l'Association des Berges de Vessy organise une nouvelle journée « portes ouvertes » sur l'ancien site hydraulique réhabilité depuis mars 2015. Le site sera entièrement accessible avec des animations, visites, forums, expositions, discussions et petite restauration pour toutes les générations.



Association des Berges de Vessy

Vue aérienne du site des Berges de Vessy, ancienne station de pompage des SIG.

Cette manifestation marque une étape importante pour l'Association des Berges de Vessy, dont Patrimoine suisse fait partie avec cinq autres partenaires (Fondation Braillard architectes, H₂O-Energies, Pro Natura, SIG et Terragir). Depuis 2004, les SIG cherchaient une manière de revaloriser ce patrimoine industriel situé dans un méandre de l'Arve et sur une île de Vessy, et de faire revivre ce lieu qui avait cessé en 1988 son activité de pompage d'eau. Ils décidèrent d'étudier un avant-projet de reconversion de l'ancienne usine de pompage. Rappelons que l'usine fonctionnait avec des turbines hydrauliques, mais que l'eau pompée et fournie aux ménages provenait de la « nappe phréatique du Genevois » sise sous le plateau de Chêne-Bougeries.

La nécessité de changer, au fond du canal d'amenée, la crépine et la conduite d'alimentation de la nappe phréatique du Genevois a offert l'occasion d'installer dans le bâtiment principal, appelé aujourd'hui Maison du Barrage, deux générateurs produisant 1,8 GWh (soit la consommation d'environ 460 ménages). La Maison du Barrage a été rénovée en 2007. Durant cette première étape de travaux, les études ont permis la préparation d'une deuxième étape s'attachant à la restauration des anciennes turbines et pompes ainsi que des autres « maisons » du site. Le projet a ainsi investi l'ensemble du site et de ses constructions¹. L'autorisation de construire a

été délivrée en 2007. Le concept de « maison » permet d'identifier l'histoire des fonctions et des techniques propres à chacun des bâtiments surgis sur le site, tout en ouvrant des affectations possibles autour des thèmes de l'eau, de l'énergie, des savoir-faire et de la durabilité. Construit entre une rive, une île et sur l'Arve, ce lieu affiche une relation singulière entre nature et artifice.

La création de la Maison du Futur

C'est l'unique construction ajoutée. Cette troisième étape a pris plus de temps que prévu. Bien que déjà autorisée, le maître d'ouvrage souhaitait, avant d'en entreprendre la construction, trouver une solution à la gestion du site une fois celui-ci totalement réhabilité. C'est donc en 2009 qu'est née l'Association des Berges de Vessy dont le but est d'animer et de faire vivre les lieux. Il a

fallu un certain temps pour doter l'association de statuts et définir ses rapports futurs avec les SIG propriétaires du site. La réalisation de la Maison du Futur, inaugurée en 2015, marque un tournant. D'une part le site peut être utilisé toute l'année avec un nouveau bâtiment chauffé et offre de multiples usages, d'autre part il ouvre le site des Berges de Vessy au public² tout en poursuivant son exploitation – donnée à voir – de régulation des eaux, de production d'électricité et d'alimentation de la nappe phréatique.

Un lieu public ouvert, créatif, ludique, didactique et pédagogique

Il faut saluer ici l'action généreuse des SIG. Par ce regroupement des connaissances et engagements de six partenaires, les SIG ont créé une nouvelle synergie pour redonner vie à cet ancien site hydraulique dans une perspective à la fois culturelle et sociale et postulant une sensibilisation concrète aux questions de l'environnement et des énergies. Cette transversalité qui caractérise l'Association des Berges de Vessy devrait ainsi faire de ce lieu un nouveau « pôle » voué à nous inciter à changer nos habitudes, visant une transition énergétique partagée, nécessaire à notre patrimoine environnemental. Le samedi 1^{er} octobre, les « portes ouvertes » seront l'occasion, non seulement de visiter le site et des expositions, mais de vivre plusieurs activités organisées par les associations, puis de s'informer sur le programme d'activités 2017³.

Marcellin Barthassat

¹ Il a été confié à l'atelier ar-ter (architecture, patrimoine et paysage) en collaboration avec Daniel Kunzi du groupe BLVDR (scénographie et muséographie).

² L'association des Berges de Vessy dynamise une programmation touchant aux problématiques de chacun des partenaires. Son comité est chargé de coordonner les événements et veut développer particulièrement des collaborations avec les écoles et l'HEPIA.

³ Pour en savoir plus sur le programme de la journée du 1^{er} octobre : www.lesbergesdevessy.ch
Voir aussi : M. Barthassat, « Le site hydraulique SIG de Vessy : une histoire entre nature et artifice », in *Patrimoine et architecture* n° 17, éditions Infolio.

Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Visites

VENREDI 26 AOÛT
Des Mollards-des-Aubert à Montricher, excursion.

SAMEDI 3 SEPTEMBRE
Le patrimoine du XX^e siècle en péril, balade à vélo, en collaboration avec Pro Vélo.

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE
Lucens et la Broye, excursion.

SAMEDI 8 OCTOBRE
Quai du Mont-Blanc : sa grue portuaire et la jetée des Pâquis
Pour tous renseignements, veuillez contacter le secrétariat, 022 786 70 50 ou info@patrimoinegeneve.ch

À réserver déjà :
du vendredi 19 au dimanche 21 mai 2017
À la découverte de la Valsesia (Italie)
Cette vallée encaissée et mystérieuse, s'étend du mont Rose jusqu'aux plaines de Vercelli (Vercel). La nature y est splendide, le paysage alpin forme avec la culture artistique et les traditions locales un ensemble unique. Sont au programme : les rizières, Vercelli, Varallo, le Sacro Monte, la Val Sermenza, la Valgrande liée aux Walser, et beaucoup plus...

Avis de recherche !

Notre bureau a besoin de renouveler une partie de son équipement. Nous cherchons :

- une imprimante recto-verso couleur A4/A3
- un réfrigérateur petit modèle (table top)

Si vous renouvelez votre matériel et si l'ancien est encore en bon état, n'hésitez pas, nous sommes intéressés et reconnaissants ! Merci par avance de bien vouloir contacter le secrétariat au 022 786 70 50.

Réponse à la question du n° 136

La partie inférieure de descente d'eau pluviale présentée sur la photo se nomme un « dauphin ». Cette conduite est placée contre un immeuble situé à



l'angle du boulevard Helvétique et de la rue Ami-Lullin. Un même objet se trouve rue du Général-Dufour, immeuble du café Dorian. Personne ne nous a communiqué la bonne

réponse. À relever que toute restauration devrait préserver ce type de petits objets, souvent supprimés bien malheureusement.

Michel Brun



Je commande le livre «XX^e. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.– (48.– pour les membres de Patrimoine suisse)

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–
- membre de soutien 150.–

Je m'abonne à alerte

- 4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva
Ont collaboré à ce numéro Marcellin Barthassat, Michel Brun, Babina Chaillet Calame, Claire Delaloye, Erica Deuber Ziegler, Jean-François Empeyta, Irène Kruse, Jean-Pierre Lewerer, Pauline Claire Nerfin, Anne Stierlin

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2016, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution : hiver 2016-2017
Délai rédactionnel : 21.10.2016